

BURKINA FASO

Amnesty International salue les progrès accomplis dans l'affaire Norbert Zongo

Index AI : AFR 60/001/01

Amnesty International s'est réjouie ce jour (vendredi 9 février 2001) d'apprendre que l'adjudant Marcel Kafando avait été inculpé d'« assassinat » et d'« incendie volontaire » dans le cadre de l'enquête sur la mort du journaliste Norbert Zongo et de trois de ses amis, tués en 1998.

« En inculquant l'un des principaux suspects dans cette affaire, les autorités burkinabées ont accompli un premier pas essentiel pour amener les responsables de la mort de Norbert Zongo à rendre des comptes », a déclaré l'organisation de défense des droits humains.

Amnesty International demande de nouveau au gouvernement de veiller à ce que les autorités judiciaires puissent s'acquitter de leur tâche en toute indépendance, et œuvrer afin que tous les individus impliqués dans ces meurtres soient jugés équitablement dans les plus brefs délais.

Depuis deux ans, nul n'avait été inculpé dans le cadre de cette affaire, alors qu'une commission d'enquête indépendante avait nommément désigné en tant que suspects sérieux six membres du Régiment de la sécurité présidentielle, dont Marcel Kafando, et recommandé que des poursuites judiciaires soient engagées à leur rencontre.

Rappel des faits

Le 13 décembre 1998, le corps carbonisé de Norbert Zongo, directeur de la publication de l'hebdomadaire *L'Indépendant*, ainsi que ceux de deux autres passagers, ont été retrouvés dans un véhicule non loin de Sapouy, à une centaine de kilomètres au sud de Ouagadougou. Un quatrième cadavre gisait à côté du véhicule. Les autres victimes étaient son frère Ernest Zongo, son chauffeur Ablassé Nikiéma et Blaise Ilboudo. La commission d'enquête indépendante est parvenue à la conclusion que Norbert Zongo avait été assassiné pour

des motifs purement politiques, en raison des investigations qu'il menait sur la mort de David Ouédraogo.

En janvier 1999, François Compaoré, le frère du président Blaise Compaoré, a été inculpé de meurtre et de recel de cadavre dans le cadre de l'enquête sur la mort de son chauffeur, David Ouédraogo, décédé des suites de torture en janvier 1998. Ces charges ont ensuite été abandonnées par un tribunal militaire, devant lequel avait été renvoyée l'affaire après que François Compaoré eut interjeté appel.

En août 2000, cinq membres du Régiment de la sécurité présidentielle ont été inculpés de meurtre. Marcel Kafando, Edmond Koama et Ousseini Yaro, qui sont également soupçonnés dans l'affaire du meurtre de Norbert Zongo, ont été reconnus coupables et condamnés à de lourdes peines de réclusion. Edmond Koama est mort le 4 janvier 2001.

Depuis le décès de Norbert Zongo, le gouvernement du Burkina Faso a fréquemment réagi de manière hostile lorsqu'il lui a été demandé publiquement de mettre fin à l'impunité qui prévaut dans le pays. Ainsi, une coalition a été créée pour exercer des pressions sur les autorités afin que les meurtriers de Norbert Zongo soient poursuivis en justice et qu'il soit mis un terme à l'impunité au Burkina Faso, et certains de ses membres ont été arrêtés et placés en détention. Par ailleurs, des manifestations contre l'impunité ont été empêchées ou violemment dispersées par les forces de sécurité.

Le gouvernement a également interdit le Festival international de la liberté d'expression et de la presse en Afrique de l'Ouest, qui devait avoir lieu à Ouagadougou du 13 au 15 décembre 2000 afin de commémorer la mort de Norbert Zongo. Des représentants de la presse et des délégués d'organisations de défense des droits humains venus de toute l'Afrique, ainsi que des membres d'organisations non gouvernementales (ONG) internationales telles que Reporters sans frontières, Article 19, la Fédération internationale des

PEN clubs et Amnesty International, devaient participer à cette manifestation, pour y débattre de la protection des journalistes, ainsi que du rôle de la presse et des défenseurs des droits humains dans les pays d'Afrique. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web : <http://www.amnesty.org>